

Critères pour présenter un dossier de demande d'inscription à l'HDR – ED STT

Dans le cadre d'une demande d'inscription à l'HDR, l'Ecole doctorale informe les candidat.e.s qu'il est demandé aux rapporteur.e.s d'être attentif.ve.s aux critères suivants depuis que le/la candidat.e est maître.sse de conférences :

- Activité soutenue de recherche et de publications (ouvrages et articles)
- Activités de valorisation de la recherche
- Encadrement de mémoires de master
- Une/des responsabilité(s) collective(s) : responsabilité pédagogique, mandat conseil d'UFR / conseil centraux/ Maison de la Recherche, conseil de laboratoire, CNU, CNRS, INED, INSERM, IRD
- Participation/ responsabilité d'un projet de recherche local/ régional/ national/ européen
- Activité d'enseignement dans le supérieur

Sauf exception expresse d'une section dans la mandature CNU 2023-2027, pour la composition de leur dossier, les candidat.e.s doivent se conformer aux recommandations générales partagées par les sections.

Les candidat.e.s doivent composer leur dossier avec :

- **Un volume d'une recherche inédite, prête à publier**
- **Un recueil d'articles depuis la soutenance de la thèse**
- **Un volume comportant une synthèse de leurs activités depuis la soutenance de thèse.**

Le dossier de candidature doit illustrer non seulement les activités de recherche et d'enseignement, mais aussi les responsabilités collectives (administratives, pédagogiques, scientifiques), le rayonnement intellectuel et scientifique, les collaborations internationales, l'expérience d'encadrement et/ou de jury déjà acquise, qui sont des critères auxquels les sections sont très attentives.

Le dossier doit notamment montrer la continuité de la production scientifique depuis la thèse ou la qualification comme maître de conférences ; les publications doivent attester de l'approfondissement de la recherche et/ou d'un renouvellement thématique.